

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-00348-O

Requérant(s)	Sanglard Thibault et Girardin Marine, Chemin du Fâtre 1, 2952 Cornol
Auteur du projet	Sanglard Thibault et Girardin Marine, Chemin du Fâtre 1, 2952 Cornol
Description du projet	Transformation et changement d'affectation d'une partie du bâtiment n° 1 existant. Création de 2 nouvelles portes-fenêtres en façade Nord-Ouest et transformation d'une porte-fenêtre + fenêtre en une seule porte-fenêtre en façade pignon Sud-Ouest. Agrandissement du séjour sur la cave, avec réaménagement de la cave.
Cadastre(s), parcelle(s)	Cornol, 1647
Lieu-dit, adresse	Chemin du Fâtre, Chemin du Fâtre 1, 2952 Cornol
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	16.05.2026
Échéance de la publication	15.06.2026

Ouvrage

Description :

Dimensions porte-fenêtres sur façade NORD-OUEST : largeur 2.50m, hauteur 2.00 m.

Dimensions porte-fenêtres sur façade SUD-OUEST : largeur 1.90m, hauteur 2.00 m.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Cornol, le 11 mai 2026